

COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2014

Conseillers présents : MM BRETON Christian ; DEGASPERI Pascal ; FROGET Alain ; M GIRARD Joris ; MENUT Jean-Pierre ; RICHIARDONE Robert ; SIMION Sébastien ; MMES DURAND Odile ; DELORME Christine ; HARDON Jacqueline ; PINET Françoise ;
Absents représentés : M.TOURTET Gilles (pouvoir à F.PINET) MMES GAY-PARA Julie (pouvoir à P. DEGASPERI) ; PIERROT Céline (pouvoir à R. RICHIARDONE)
Absent : LOMBARD Yannick

Le compte rendu du conseil municipal du 28 avril 2014 est adopté à l'unanimité des membres présents.

Jean-Pierre MENUT est désigné secrétaire de séance.

DESIGNATION DES DELEGUES DES CONSEILS MUNICIPAUX ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION D'UN SENATEUR.

La date d'élection du 20 juin a été fixée par décret ministériel. Le nombre de délégués titulaires et suppléants est déterminé en fonction du nombre de conseillers municipaux, pour la commune d'Aspres il convient d'élire trois délégués titulaires et trois suppléants.

Délégués titulaires

Françoise PINET ; Gilles TOURTET ; Christine DELORME.

Suffrages obtenus : 14 voix au 1^{er} tour. Ils sont proclamés élus.

Suppléants

Robert RICHIARDONE ; Sébastien SIMION ; Céline PIERROT.

Suffrages obtenus : 14 voix. Ils sont proclamés élus.

CHOIX DU MAITRE D'ŒUVRE ET DE L'ENTREPRISE POUR L'ENTRETIEN DE LA VOIRIE COMMUNALE ET RESEAUX DIVERS

Un appel d'offres concernant les travaux de voirie et réseaux divers avec un marché à bons de commandes sur trois années a été passé sur la plateforme internet et dans le Dauphiné Libéré. La commission d'appel d'offres s'est réunie jeudi pour examiner les offres reçues en mairie. Après analyse des offres il est proposé de retenir le Groupement STP PISTONO/SOCIETE ROUTIERE DU MIDI pour les travaux.

Accord des conseillers - délibération à prendre.

La commune souhaite être assistée par un maître d'œuvre pour diriger, suivre et réceptionner ces travaux d'entretien de voirie et de réseaux. Le bureau d'études MG CONCEPT a fait une proposition dans ce sens. Certains élus demandent à la commission des travaux de se renseigner sur les taux applicables en la matière. Il est décidé, si le taux proposé par le bureau d'études MG CONCEPT s'avère correct, de le retenir pour la maîtrise d'œuvre.

Accord des conseillers

CCHB

La compétence de l'assainissement non collectif a été transférée à la Communauté de Communes. Suite aux diagnostics des installations des particuliers, il s'avère que des propriétaires doivent réaliser des travaux sur les installations non conformes. Ces travaux seront subventionnés par l'Agence de l'Eau. Afin de compléter les dossiers de demande de subvention à l'Agence de l'Eau, la Communauté de Communes souhaite disposer d'une délibération du conseil approuvant le zonage du schéma d'assainissement.

Madame le maire présente les documents du schéma réalisé en 2007 et indiquant le zonage de l'assainissement collectif et non collectif.

Accord des conseillers sur ce zonage.

Séance levée à 16 h 40.